



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**No 28-2021 - Séance du 28 juin 2021 - Orale**

**Préavis 06/2021 - Harmonisation des applications de gestion communale**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans leurs séances des 29 et 30 mars 2021, respectivement, les conseils communaux acceptèrent un crédit cadre de CHF 563'250.- pour mener à bien ce projet. Comme exposé dans le préavis, puis dans les débats des conseils, le montant effectivement engagé au moment du préavis était de CHF 398'200.- avec un solde disponible de CHF 165'050.-. Les deux municipalités proposèrent aux législatifs de garder ce solde pour des dépenses complémentaires nécessaires à faire aboutir le projet dans le temps imparti. Ces dépenses seraient exposées aux COFI/N des deux conseils.

Nous avons l'avantage de vous informer que les dépenses complémentaires suivantes ont été validées lors d'une séance avec les délégations des 2 COFI/N le 17 juin dernier :

- CHF 41'206.- pour la mise à niveau et le doublement des licences utilisateurs de la Gestion Electronique des Documents (GED) actuellement utilisée à Blonay ;
- CHF 51'600.- pour la dématérialisation des factures, soit leur numérisation et pré-comptabilisation pour envoi dans le flux de validation électronique ;
- CHF 27'000.- pour l'hébergement de la dématérialisation des factures jusqu'à fin 2022 sur le même site que l'ERP ;
- CHF 41'000.- pour la gestion des procès-verbaux ;
- CHF 19'000.- pour des options supplémentaires liées à l'ERP pour l'automatisation de processus actuellement effectués manuellement.

Le total de ces adjudications complémentaires s'élève à CHF 179'806.-, si bien que le crédit cadre est ainsi épuisé. Tous les montants précités s'entendent TTC et comprennent des éléments hors préavis pour un total de CHF 103'100.- que le solde disponible permet de prendre en charge, à savoir :

- Les frais d'hébergement de l'ERP (CHF 35'100.-) et de la dématérialisation (CHF 27'000.-);
- La gestion des procès-verbaux (CHF 41'000.-).

Les municipalités remercient les COFI/N pour l'agréable collaboration, ainsi que la confiance et l'intérêt démontrés dans nos discussions.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Bovay

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 28 juin 2021

M. D. Epp, municipal délégué  
Bureau du Conseil communal